COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUILLET 2019

Date de convocation: 26-06-2019

Date d'affichage: 04-07-2019

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents: 15

Absents excusés et représentés : 9

Absents: 5

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE DEUX JUILLET à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESSON, Maire,

PRESENTS

Raymond CHARRESSON, Béatrice WILLEM, Véronique BASTIDE, Antoine BRUNO, Corinne REITER, Antoine MORELLI, Patricia KORCHEF-LAMBERT, Anne-Sophie MONGIN, Arezki MANSEUR, Sandrine PALU-BERGEROU, Tommy DJERBI, Aurélie BANYULS, Patrick ATTARD, Philippe CROQ, James TAÏB

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Patricia LAINE-MELMI a donné procuration à Arezki MANSEUR, Patrick LEROY a donné procuration à Patrick ATTARD, Sylvie DREYFUS a donné procuration à Béatrice WILLEM, Mohand OULD SLIMANE a donné procuration à Raymond CHARRESSON, Albert NAKACHE a donné procuration à Véronique



BASTIDE, Brigitte LACHAUX a donné procuration à Sandrine PALU-BERGEROU, Olivier BENASSI a donné procuration à Philippe CROQ, Dominique GASSER a donné procuration à James TAÏB, Philippe BENHAÏEM a donné procuration à Antoine MORELLI

ABSENTS

Jérôme BERNARD, Clara BERGAMASCHI, Phillippe LELIEVRE, Jean-Claude MORGANT, Frédéric PERCHERON

SECRETAIRE DE SEANCE Aurélie BANYULS I - AFFAIRES PORTEES A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

TRAVAUX

19-065. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE SES CARACTERISTIQUES

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu les articles L. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux contrats de concession,

Vu l'avis émis par le comité Technique lors de la séance du 21 mai 2019 sur le principe de la concession de service public,

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1

Approuve le principe de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du réseau de chaleur.

<u>Article</u>

Approuve les caractéristiques des prestations que devront assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport ci-annexé.

Article 3

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

19-066. MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN POUR LA VILLE DE RUNGIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1 et L.2124-2,

Considérant la volonté municipale de réaliser les travaux nécessaires à la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain communal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau de chaleur urbain,

Article 2

Décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant estimé à 250.000,00 € H.T.,

Article 3

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché en résultant après décision de la Commission d'appel d'offres,

Article 4

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

19-067. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération n° 14.030 du 17 avril 2014 portant formation des commissions municipales,

Vu les délibérations n° 14-127 du 20 novembre 2014, n° 15-064 du 24 juin 2015, n°16-117 du 14 décembre 2016, n°19-055 portant modification des commissions municipales,

Vu la proposition du Maire de modifier la formation des commissions suite à des demandes formulées par la liste « Union pour Rungis notre Ville » ainsi que par la majorité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1

Rappelle qu'après application de la représentation proportionnelle, le nombre de membres de chaque commission est de 10 dont 8 sièges pour le groupe «Tous Rungissois » et 2 sièges pour le groupe «Union pour Rungis notre ville »

Article 2

Décide de modifier la composition des commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Affaires générales Personnel et Petite Enfance
- Commission Sécurité et Transports
- Commission Jeunesse
- Commission Culture Associations culturelles et autres Associations non sportives
- Commission Communication Emploi et Développement économique
- Commission Logement et Personnes en situation d'Handicap
- Commission Travaux
- Commission Enfance Vie scolaire et restauration
- Commission Environnement
- Commission Sports
- Commission Animation et jumelage

Article 3

Nomme pour siéger et animer ces commissions :

Commission Finances

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. WILLEM Béatrice
- 3. BASTIDE Véronique
- 4. BRUNO Antoine
- 5. REITER Corinne

- 6. MORELLI Antoine
- 7. DREYFUS Sylvie
- 8. MONGIN Anne-Sophie
- 9. TAIB James
- 10. GASSER Dominique

Scommission Affaires générales – Personnel et Petite Enfance

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. WILLEM Béatrice
- 3. REITER Corinne
- 4. MORELLI Antoine
- 5. BENHAÏEM Philippe
- 6. DREYFUS Sylvie
- 7. MANSEUR Arezki
- 8. DJERBI Tommy
- 9. BERGAMASCHI Clara
- 10. GASSER Dominique

Securité et Transports

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. WILLEM Béatrice
- 3. BENHAÏEM Philippe
- 4. OULD-SLIMANE Mohand
- 5. NAKACHE Albert
- 6. ATTARD Patrick
- 7. BERNARD Jérôme
- 8. DOMBROSIO Aurélie
- 9. PERCHERON Frédéric
- 10. GASSER Dominique

♦ Commission Jeunesse

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. MORGANT Jean-Claude
- 3. REITER Corinne
- 4. KORCHEF-LAMBERT Patricia
- 5. OULD-SLIMANE Mohand
- 6. MANSEUR Arezki
- 7. DJERBI Tommy
- 8. MONGIN Anne-Sophie
- 9. BENASSI Olivier
- 10. PERCHERON Frédéric

Sommission Culture – Associations culturelles et autres Associations non sportives

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. BASTIDE Véronique
- 3. BRUNO Antoine
- 4. NAKACHE Albert
- 5. LACHAUX Brigitte
- 6. DREYFUS Sylvie
- 7. DJERBI Tommy
- 8. PALU-BERGEROU Sandrine
- 9. TAIB James
- 10. BENASSI Olivier

Section Communication – Emploi et Développement économique

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. BRUNO Antoine
- 3. WILLEM Béatrice
- 4. BASTIDE Véronique
- 5. REITER Corinne
- 6. KORCHEF-LAMBERT Patricia
- 7. PALU-BERGEROU Sandrine
- 8. BERNARD Jérôme
- 9. PERCHERON Frédéric
- 10. GASSER Dominique

♦ Commission Logement et Personnes en situation d'Handicap

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. MELMI Patricia
- 3. WILLEM Béatrice
- 4. REITER Corinne
- 5. MORELLI Antoine
- 6. BENHAÏEM Philippe
- 7. DREYFUS Sylvie
- 8. PALU-BERGEROU Sandrine
- 9. CROQ Philippe
- 10. BERGAMASCHI Clara

Solution Commission Travaux

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. LELIEVRE Philippe
- 3. BASTIDE Véronique
- 4. BRUNO Antoine
- 5. LEROY Patrick
- 6. NAKACHE Albert
- 7. MORELLI Antoine
- 8. MONGIN Anne-Sophie
- 9. CROQ Philippe
- 10. PERCHERON Frédéric

♦ Commission Enfance – Vie scolaire et restauration

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. REITER Corinne
- 3. MORGANT Jean-Claude
- 4. KORCHEF-LAMBERT Patricia
- 5. MANSEUR Arezki
- 6. PALU-BERGEROU Sandrine
- 7. MONGIN Sandrine
- 8. DOMBROSIO Aurélie
- 9. BERGAMASCHI Clara
- 10. GASSER Dominique

Sommission Environnement

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. LEROY Patrick
- 3. BASTIDE Véronique
- 4. ATTARD Patrick
- 5. MELMI Patricia
- 6. BERNARD Jérôme
- 7. LELIEVRE Philippe
- 8. MONGIN Anne-Sophie
- 9. BENASSI Olivier
- 10. BERGAMASCHI Clara

Sommission Sports

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. OULD-SLIMANE Mohand
- 3. WILLEM Béatrice
- 4. MORGANT Jean-Claude
- 5. BANUYLS Aurélie
- 6. KORCHEF-LAMBERT Patricia
- 7. ATTARD Patrick
- 8. MONGIN Sandrine
- 9. CROQ Philippe
- 10. PERCHERON Frédéric

Solution School Schoo

- 1. CHARRESSON Raymond
- 2. KORCHEF-LAMBERT Patricia
- 3. MORGANT Jean-Claude
- 4. LELIEVRE Philippe
- 5. MORELLI Antoine
- 6. OULD-SLIMANE Mohand
- 7. MANSEUR Arezki
- 8. BANYULS Aurélie
- 9. BERGAMASCHI Clara
- 10. GASSER Dominique

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

19-068. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 14-026 du 5 avril 2014 et n°14-128 portant respectivement désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et modification de la composition initiale,

Considérant l'absence de modification de la composition de la CAO, suite à la démission de M. Barrier, conseiller municipal élu de la liste « Union pour Rungis, notre Ville »,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1

Décide de modifier la composition de Commission d'Appel d'Offres en désignant :

• M. Philippe CROQ pour remplacer M. Dominique BARRIER, en qualité de membre suppléant.

Article 2

Dit que:

- 1. Monsieur Jérôme BERNARD,
- 2. Monsieur Patrick LEROY,
- 3. Madame Anne-Sophie MONGIN,
- 4. Madame Corinne REITER,
- 5. Monsieur James TAIB,

Sont les membres titulaires élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

- 1. Madame Sylvie DREYFUS,
- 2. Monsieur Philippe LELIEVRE,
- 3. Monsieur Antoine MORELLI,
- 4. Madame Sandrine PALU-BERGEROU,
- 5. Monsieur Philippe CROQ,

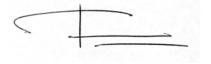
Sont les membres suppléants élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H2O

Rungis, le 3 juillet 2019

Le Maire,



Raymond CHARRESSON